Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le 25/10/2023
ID : 040-264004292-20231016-231016H1602H1-DE

CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 11 octobre 2023

Présents :
Christine BAYLE, Patricia LOUBERE, Armandine BEAUGIER, Muriel BERGES, Sandrine BLAISIUS, Marcel BOUTET, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Véronique DULAU, Jacques DURAND, Jean-Marc HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Jacques LARRIEU, Geneviève MALET, Laurent NOLIBOIS, Bernard POCH, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC

Absents :
Laurent CIVEL, Christian BENESSE, Thierry BIBES, Céline CALLEDE, Malik CHERIF, Danièle DINCLAUX, Cécile GARRIDO

Pouvoirs : Marie-Hélène PALLARES, Annick SOUBIROU

Nombre de membres afférents	**33**
Nombre de membres en exercice	**33**
Présents	***24***
Pouvoirs	***2***
Votants	***26***

N° 20231016-001
CIAS - DECISION MODIFICATIVE N°4

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires au niveau de Budget général du CIAS

Madame la Vice-Présidente expose,

Afin de doter le compte :

- *« 66111 - Intérêts réglés à l'échéance »*
- *« 661121 - ICNE de l'exercice N »*
- Correspondants à l'augmentation des charges d'intérêts de l'emprunt immobilier pour l'EHPAD des Cinq rivières due à la nouvelle indexation sur le taux du livret A

Comme suit :

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le 25/10/2023
ID : 040-264004292-20231016-231016H1602H1-DE

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 - Charges à caractère général	10 983,26 €		
62 - autres Services Extérieurs	*10 983,26 €*		
62872 remboursement frais budget annexes	10 983,26 €		
66 - Charges financières	10 983,26 €		
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	25 241,45 €		
661121 - ICNE de l'exercice N	36 224,71 €		
TOTAL DEPENSES	-€	TOTAL RECETTES	-€

En Fonctionnement :

011 Charges à caractère général : - 10 983.26€
62872 remboursement frais budget annexe – 10 983.26€

66 Charges financières : + 61 890.23€
66111 intérêts réglés à l'échéance : - 25 241.45€
661121 ICNA de l'exercice N : + 36 224.71€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1
A APPROUVER la décision modificative

ARTICLE 2 :
A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 26 OCT. 2023

Patricia LOUBERE
La Vice Présidente du CIAS

C.I.A.S du Pays TARUSATE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

Patricia LOUBERE